

**ASSEMBLEE GENERALE OFFICE DES SPORTS DU CANTON DE  
CHATEAUNEUF-D'ILLE-ET-VILAINE  
19 Novembre 2010, à Saint-Suliac**

**Rapport Moral 2009-2010**

A Saint-Père l'an dernier nous évoquions notre inquiétude devant le retour des divisions, dans l'activité qui fut longtemps une des pratiques phares du canton, le football. Aujourd'hui, la situation est encore pire dans ce domaine, nous touchons le fonds du puits, et Christian l'évoquera dans le rapport d'activités. Je lui laisse le soin d'évoquer l'ensemble de nos réalisations, et souhaite plutôt m'étendre sur les changements en cours dans le paysage sportif que nous côtoyons depuis quelques décennies.

D'une activité sportive unique dans le milieu rural, l'arrivée de nouveaux habitants a fait évolué les attentes et de nouveaux sports sont apparus à partir des années 80, comme le basket, la gymnastique féminine, le tennis de table. Depuis une quinzaine d'années nouveau changement avec l'arrivée des pratiques loisirs, l'émergence de nouveaux sports, qui correspondent à l'aménagement des conditions de travail avec les horaires à géométrie variable. Dans l'ensemble les associations ont su s'adapter, de nombreux bénévoles ont relevé le défi en créant des associations en jogging, en gym tonic, ... par exemple.

A partir d'une plus grande mixité, de l'adaptation des règles et des conditions de pratique, du développement de pratiques multisport, nous avons stabilisé le nombre de nos associations et d'adhérents, et accueilli plus de pratiquants dans des journées découvertes. Le rayonnement de nos activités a provoqué une prise en compte des élus de nos communes plus importante et permis d'obtenir de nouveaux équipements. Malheureusement les décideurs politiques ont pris un certain nombre de mesures qui vont remettre en cause cet équilibre fragile.

La réforme territoriale avec la baisse du budget ministériel Jeunesse et sport, le gel de la dotation globale de l'état aux régions et aux départements, va provoquer de telles diminutions de subventions que nos partenaires territoriaux vont devoir inventer de nouvelles modalités pour aider notre milieu sportif local.

Lors de la rencontre avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine en début de mois, M. Chenut annonçait que l'essentiel de la réforme a été voté le 03 Novembre dernier. Au moment du conflit sur la réforme des retraites, grande habileté du gouvernement pour faire passer dans une indifférence totale un changement profond de notre paysage institutionnel. Quelles conséquences pour nos activités?

Tout d'abord parlons de la clause de compétence générale: le sport n'étant pas une compétence attribuée lors des lois de décentralisation de 1982/83, chaque collectivité peut choisir d'exercer sa compétence sportive, au nom de la « clause de compétence générale », c'est-à-dire du libre choix. Le mouvement sportif avec le CNOSF a lutté pour que les collectivités avec lesquelles nous travaillons puissent conserver cette liberté. Il reste un espoir pour que cette clause soit maintenue à condition qu'il n'y ait pas de financement public croisé, ni cumul de subventions publiques.

Autre donnée à travers la réorganisation des collectivités territoriales: nous étions habitués à notre pyramide actuelle, à savoir état, région, département, commune. Nous allons devoir composer avec deux entités désormais: région/département d'une part commune/établissement public de coopération intercommunale (EPCI) d'autre part. Les conséquences pour les collectivités publiques sont très importantes, car la diminution de leurs fonds qui en découle, amène des répercussions sur nos pratiques sportives et les aides à nos activités. Tout un chacun comprendra bien, que si la liberté de lever de nouveaux impôts et taxes existent pour les élus, afin d'effectuer des réalisations dans l'intérêt de tous les citoyens, les répercussions économiques pour les habitants de nos campagnes seraient difficilement supportables. De nombreuses personnes qui nous entourent ne sont pas imposables, et nous accentuerions

encore le fossé.

Nous devons avec les élus chercher à rationaliser les besoins et la création de nouveaux équipements. Il faudra regrouper les clubs pour éviter de multiplier les structures. Nous n'ignorons pas que les nouveaux habitants recherchent systématiquement la proximité; en effet ils ont déjà le déplacement pour le travail, et préfèrent rester dans la commune pour faire un sport. Pour autant à l'inverse des villes le catalogue à des limites: si nous ne voulons pas que certains territoires soient vides de propositions sportives, ou pratiquent une certaine discrimination à cause d'une offre inadaptée (absence du public féminin, des jeunes par exemple), nous devons réfléchir ensemble au développement d'un transport intercommunal.

Cet effort doit aussi s'accompagner de création d'emplois: le pratiquant a des exigences que les seuls bénévoles avec pourtant des compétences reconnues, ne peuvent satisfaire en particulier sur le plan technique. Nous ne pouvons pas attendre que nos petites collectivités répondent toutes de la même façon: il faut là aussi mutualiser, raisonner à l'échelle du canton, regrouper les possibilités de financement. Les financements privés des mécènes, l'organisation d'évènements peuvent rapporter quelques ressources, mais on en connaît tous les limites. Les cotisations des clubs, les impôts subiront nécessairement une hausse, mais en agissant tous ensemble, nous devrions pouvoir arriver à une certaine modération. Ne critiquons pas notre voisin, avant d'essayer de travailler ensemble, pour le bien de la collectivité.

Un autre sujet mérite notre attention: il s'agit de la montée en puissance de la prise en compte du développement durable. La protection de l'environnement devient incontournable dans nos pratiques et dans nos organisations. Tout le monde comprend bien l'importance de ce dossier, mais nous voyons monter une forme d'intégrisme lié à la protection de la nature. Les exigences pour les organisateurs de manifestations de sports dans la nature, sont de plus en plus lourdes: si nous ne réagissons pas, ce sont des activités complètes qui vont disparaître, qui vont de la simple course sur route, voir de la randonnée pédestre aux manifestations de sports mécaniques. En effet lors de grandes manifestations il faudra faire une enquête pour voir par exemple les conséquences des déplacements engendrés, avec production de gaz à effet de serre et accélération du réchauffement climatique. Les espaces de pratique devront adapter des règles strictes dans le choix des matériaux, le traitement des déchets, l'aménagement des parkings: quelle collectivité pourra supporter les surcoûts engendrés alors que dans le même temps les financements diminuent?

Pourtant les responsables politiques, nos dirigeants sportifs attendent des réponses dans notre contribution à développer une société meilleure: éducation par le sport, bien-être et santé pour tous, lien social et citoyenneté, mise en avant du bénévolat, sont les chantiers sur lesquels nous sommes attendus. On nous demande aussi de créer des emplois, d'apporter notre soutien aux aménagements des équipements, de travailler avec le secteur touristique, avec les médias. J'en oublie sans doute: le sport serait la solution à tous les maux de la société! Il nous est demandé de dynamiser une pratique de qualité pour accueillir le plus grand nombre, de mettre en place des passerelles qui offriront aux pratiquants non organisés des conditions de sécurité, d'encadrement qui les inciteront à rejoindre nos associations. Bref le souhait affiché est que les clubs et leurs bénévoles travaillent encore plus pour renforcer leur situation incontournable dans l'organisation sportive française, afin de continuer à être l'espace privilégié de l'apprentissage et de pratique d'une activité physique, tout en restant un lieu de vie et de lien social; et cela en diminuant nos moyens.

Je terminerai simplement en vous disant bon courage pour aller au bout d'une telle tâche et bonne saison sportive 2010/2011.

Alain BOUGEARD  
Président de l'O.S.C.C.:

